

Déclaration des performances DoP N° 0001-10

1. **Code d'identification unique du produit type :**
02 01 02 (Isover Bâtiment – Parois horizontales, verticales ou inclinées – Comble rampant – Sans Classement feu)
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
ALTERA COMBLE 35 – GEOXIA BBC MUR TOIT 35 – ISOCONFORT 35 REVETU KRAFT – ISOLANT TOITURE PLUS – ISOCONFORT 32 REVETU KRAFT (voir étiquette produit)
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)
4. **Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Saint-Gobain Isover
Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace – 92096 La Défense Cedex
www.isover.fr
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP Système 3 pour les différentes caractéristiques
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances			Spécifications techniques harmonisées
		ISOCONFORT 32 REVETU KRAFT	ALTERA COMBLE 35	GEOXIA BBC MUR TOIT 35 ISOCONFORT 35 REVETU KRAFT ISOLANT TOITURE PLUS	
Réaction au feu Caractéristiques des Euroclasses	Réaction au feu	F			EN 13162 : 2012
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emission de substances dangereuses	(a)			
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD			
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD			
	Epaisseur, d_L	NPD			
	Compressibilité	NPD			
	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr15	AFr7	AFr7	
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	AFr15	AFr7	AFr7	
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)			
Résistance thermique	Résistance thermique et conductivité thermique	$R_D = 6,25$ $m^2.K/W$ (Epaisseur 200 mm) $\lambda_D = 0,032$ $W/(m.K)$	$R_D = 2,85$ à $4,55$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 100 à 160 mm) $\lambda_D = 0,035$ $W/(m.K)$	$R_D = 1,25$ à $8,00$ $m^2.K/W$ (Epaisseurs de 45 à 280 mm) $\lambda_D = 0,035$ $W/(m.K)$	
	Epaisseur	T3	T2		
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	WS			
	Absorption d'eau à long terme	NPD			
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD			
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD			

	Charge ponctuelle	NPD	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(d)	
	Caractéristiques de durabilité	(e)	
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (f)	NPD	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD	

(a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

(b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée

(c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.

(d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.

(e) Pour l'épaisseur de la stabilité dimensionnelle uniquement

(f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Hervé de Maistre
Directeur Général Isover

A Suresnes, le 25/04/2013

